

Trets, le 23/03/2022

MAIRIE DE TRET'S

Secrétariat Général

Tel : 04 42 37 55 14
sg@ville-de-trets.fr

Réf : PC/FP/PA

ORDRE DU JOUR du CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2022

Approbation du procès-verbal du 25/01/2022.

Rapporteur :

- M. ACCOLLA :**
- 1) Approbation du remboursement d'une concession dans le nouveau cimetière de Trets ;
 - 2) Attribution de subventions aux associations ;
 - 3) Approbation d'une consultation engagée par le CDG13 – contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;
 - 4) Fixation d'un taux horaire moyen applicable aux travaux en régie ;
 - 5) Approbation de l'adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte d'Energie 13 (SMED 13) pour l'achat d'Energies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation d'énergie ;
- M. SOLA :**
- 6) Demande d'avis relatif à la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'habitat des Gens du Voyage des Bouches du Rhône pour la période 2021-2026 ;
 - 7) Approbation d'une rectification d'une erreur matérielle sur la délibération 62/2021 en date du 29/09/2021 (parcelle AO 104 au lieu de AO 214) ;
- M. TRINCHERO :**
- 8) Approbation des Comptes de Gestion 2021 des budgets commune et service annexe cimetière ;
 - 9) Approbation des Comptes administratifs 2021 des budgets commune et service annexe cimetière ;
 - 10) Affectation du résultat 2021 - Budgets commune et service annexe du cimetière ;
 - 11) Vote des Budgets Primitifs 2022 Commune et service annexe cimetière ;
 - 12) Vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) Budget Commune ;
 - 13) Approbation des taux d'imposition 2022 des taxes directes locales ;
 - 14) Autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2022 ; (régularisation délibération du 29/01/2022)
- M. LIMA :**
- 15) Autorisation donnée à M. le Maire pour la participation de la commune au label « Territoires, Villes et Villages Internet » ;

Questions diverses et citoyennes.

COMPTE RENDU de Décisions prises dans le cadre de l'article I 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Rapporteur : M. le Maire

N°12/2022 en date du 01/10/2021 : Consultation pour réalisation des travaux d'aménagement, de rénovation de modernisation et de maintenance du réseau d'éclairage public pour la ville de Trets ; et attribution à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, l'accord-cadre à bons de commande de « travaux d'aménagement, de rénovation, de modernisation et de maintenance du réseau d'éclairage public pour la ville de Trets » au groupement d'entreprises composé de :

- La SAS LEON BROUQUIER, sis Lot N°36 – ZAC de la Burlière –
- la société DUTTO, sis 86 rue du Revest les Eaux – ZAE La Millonne – 83140 Six Fours les Plages,

pour un montant maximum annuel s'élevant à 1 000 000€ HT, soit un montant maximum de 4 000 000€ HT (4 800 000 €TTC) sur la durée totale du marché ;

N°13/2022 en date du 22/10/2021 : Consultation pour les illuminations de fin d'année fourniture (location) pose et dépose de décors lumineux sur la Commune de Trets ; et attribution à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, l'accord-cadre pour les illuminations de fin d'année – Fourniture (location), pose et dépose de décors lumineux pour la ville de Trets » au groupement :

- En qualité de Mandataire : SAS Léon BROUQUIER Lot n°36- ZAC La Burlière— 13530 TRETTS
- En qualité de cotraitant BLACHERE Illuminations Zone Industrielle des Bourguignons – 84400 APT

pour un montant s'élevant à 45 932.29 € HT. Le marché est traité à prix global et forfaitaire annuel. Le prix est ferme la première année puis révisé suivant les modalités fixées aux articles 8.2.1 et 8.2.2 du CCAP.

N°14/2022 en date du 03/11/2021 : Consultation pour la maintenance et travaux neufs des chaufferies, des installations de climatisation, des installations de VMC pour la Commune de Trets ; et attribution à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, l'accord-cadre à bons de commande de « maintenance et travaux neufs des chaufferies, des installations de climatisation, des installations de VMC pour la ville de Trets » à :

- ENGIE ENERGIE SERVICES-ENGIE SOLUTIONS- Agence Alpes Provence- ZA Les Chabauds Nord-64, rue Eugène Schneider-13320 BOUC-BEL-AIR, pour un montant maximum annuel s'élevant 50 000€ HT, soit un montant maximum de 150 000 € (180 000 € TTC) sur la durée totale du marché

N°15/2022 en date du 03/11/2021 : Consultation pour la réalisation des travaux d'entretien et de rénovation des voiries et réseaux sur la Commune de Trets ; et attribution à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, l'accord-cadre à bons de commande de « Travaux d'entretien et de rénovation des voiries et réseaux sur la Commune de Trets » au groupement d'entreprises composé de :

- La société Aixoise de Travaux et Réseaux (SATR) sis 188 avenue des Alumines – BP 200024 – 13541 GARDANNE, représentée par son Président du Conseil d'Administration BRAJAT Olivier
- La société Terrassement Maison Paysage (TMP), sis quartier Le Pontet 13410 LAMBESC, représentée par son Gérant GASTALDI Jérôme

pour un montant maximum annuel s'élevant à 1 300 000 € HT soit un montant de 5 200 000 HT (6 240 000 € TTC) sur la durée totale du marché.

N°16/2022 en date du 30/11/2021 : Marché pour réaliser des travaux d'aménagement et de mise en accessibilité des jardins de la Mine avec la Sté Maitrise et Construction – Saint Victoret ; et attribution à compter de sa notification, un marché pour la réalisation des travaux d'aménagement et de mise en accessibilité des Jardins de la Mine à Trets, avec la Société Maîtrise et Construction sis 740 bd de la Libération 13730 SAINT VICTORET pour un montant :

Montant initial HT 81 157.06 € Montant avenant 1 HT 0 € Montant avenant 2 HT 3 734.00 € Nouveau montant HT 84 891.06 € TVA 16 978.21 €
Montant TTC 101 869.27 €

N°17/2022 en date du 15/12/2021 : Procédure pour la réalisation des travaux d'aménagement de la crèche la Coccinelle ; et attribution à compter de sa notification pour une durée ferme courant jusqu'à la date de fin de la période de parfait achèvement, le marché n°21-029 « Travaux d'aménagement de la crèche La Coccinelle » à la société POUJOL, sise route départementale 6 - 13320 BOUC BEL AIR, SIRET 793 858 580 00020, pour un montant de 88 698.35 € HT soit 106 438.02 € TTC.

N°18/2022 en date du 16/12/2021 : Procédure pour la réalisation de travaux de création du commissariat de Police de Trets en 6 lots ; attribution du lot 3 initialement infructueux et attribution à compter de sa notification pour une durée ferme courant jusqu'à la date de fin de la période de parfait achèvement, le marché n°21-25-03 « Travaux de création du commissariat de police à Trets – lot 3 Menuiseries extérieures » à la SARL MENUISERIE GARCIN , Quartier St Roch, avenue Marius Joly – 13530 TRETTS, pour un montant s'élevant à 20 005€ HT soit 24 006 € TTC ;

N°19/2022 en date du 16/12/2021 : Consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des sites sportifs de la Gardi et Burles ; Et attribution à compter de sa notification le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des sites sportifs de la Gardi et Burles lots 1 et 2 à la société IRIS CONSEILS REGIONS, 7, rue d'Italie - 13006 MARSEILLE pour un montant : Lot 1 site sportif La Gardi : 129 550 € HT mission de base - 47 700 € HT missions complémentaires et Lot 2 site sportif Burles : 22 900 € HT mission de base ;

N°20/2022 en date du 13/01/2022 : Remboursement de 1766,82 € effectué par GAN assurances Blanchard (assureur de la Ville) en règlement du sinistre accident véhicule Dacia Logan MCV ;

N°21/2022 en date du 11/02/2022 : Adhésion à la maintenance Provençale Rassemblement des Mainteneurs Européens pour l'année 2022 pour une cotisation de 35€ annuel ;

N°22/2022 en date du 24/02 : Convention de partenariat avec l'association GV Rando Gardanne pour sa surveillance, l'entretien et le balisage de deux circuits de randonnée pédestre du sentier vigneron pour un montant annuel de 200 € TTC ;

N°23/2022 en date du 01/03 : Reconduction de la convention avec le CDG13 pour bénéficier des prestations de Médecine Professionnelle et Préventive & Prévention et sécurité au travail pour un montant correspondant à une enveloppe globale obtenue en multipliant l'effectif total par 65€ (Médecine Professionnelle et Préventive) et un montant forfaitaire annuel de 1 839 € (prévention et sécurité au travail) ;